

R-3809-2012

Phase 1

**Indicateur de performance visant
l'optimisation des outils
d'approvisionnement**

Présentation de l'ACIG

mars 2013

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3809-2012 PHASE 1
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 11 MARS 2013
Pièces n°: C-ACIG- 1 0029

Groupe de travail

L'ACIG a participé au Groupe de travail. Elle s'est initialement opposée à la proposition de Gaz Métro car celle-ci n'était pas axée sur le prix du gaz naturel livré en franchise.

L'ACIG s'est dite prête à se rallier à la proposition de Gaz Métro pourvu:

- qu'un Indice (similaire à l'indice de qualité de service utilisé dans l'ancien mécanisme incitatif) chapeaute la bonification - cet indice reflétant les sujets importants pour les clients ex : prix livré à GMi EDA; mixte optimal des différents choix d'outils d'équilibrage; niveau des coûts échoués de transport; ...
- que l'on identifie clairement d'où provient la valeur créée.

Pour de ce qui est de l'année étalon, l'ACIG s'était satisfaite que si le choix de l'année étalon gonflait indûment le montant de la valeur créée, le tout pourrait être corrigé en choisissant une grille de bonification en conséquence.

Demande de renseignements de l'ACIG à Gaz Métro

L'ACIG s'inquiète de devoir verser une bonification à Gaz Métro pendant plusieurs années (5 ans) suite à une action passée.

Preuve de l'ACIG

- L'ACIG appuie la demande de Gaz Métro de maintenir pour 2012-2013 les modalités reliées au partage des transactions d'optimisation financières
- Le déplacement vers Dawn introduit une nouvelle structure d'approvisionnement et l'année étalon doit être redéfinie et la création de valeur remise à zéro.
- On doit être en mesure de facilement identifier les sources importantes des réductions de coût découlant des efforts de Gaz Métro.
- Pour 2014 et 2015, OK avec bonification maximale de 5 million \$ si réduction des coûts de transport dans une année quelconque excède 20 million \$.
- Pour 2016 à 2018, approuver une bonification basée sur le plus élevé de:
 - 5% sur la valeur créée en termes de prix livré en franchise; ou
 - l'application des modalités reliées au partage des transactions d'optimisation financières

**Donc, on limite à 2 ans et 3 ans respectivement bonification pour action passée;
pas d'Indice mais focus potentiel sur prix livré en franchise**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Proposition de la Régie

- Informe Gaz Métro des priorités de la Régie et des intervenants et permet d'identifier les volets (incitatifs ciblés) appropriés pour l'année (ou années) à venir
- L'ACIG est d'avis que les volets incitatifs pourraient être ajoutés à la proposition de Gaz Métro (telle que modifiée par l'ACIG) en introduisant un Indice de Réalisation.

Et donc, **bonification = valeur créée x % selon la grille de bonification x % selon performance sous l'Indice.**

- Ce mixte de valeur créée et de volets ciblés permettrait à Gaz Métro de saisir, durant l'année en cours, les occasions non anticipées de créer de la valeur pour les clients tout en sachant qu'elle pourra être bonifiée pour ses bonnes actions.

OBSERVATIONS

R-3809- 2012 Phase 1 Indicateur Présentation de l'ACIG

- Selon le dernier plan d'approvisionnement approuvé par la Régie, la somme du prix de la fourniture à Dawn, du coût du gaz de compression et du coût de transport de Dawn à la franchise de Gaz Métro correspond au prix livré en franchise qui est le moins élevé.
- Et donc, une fois le déplacement vers Dawn réalisé, les grands consommateurs de gaz naturel en achat direct:
 - voudront s'assurer que Dawn demeure le point d'approvisionnement le plus intéressant;
 - veilleront à l'achat de leur propre fourniture à Dawn qu'ils livreront à Gaz Métro sur une base quasi uniforme au cours de l'année.
 - voudront s'assurer que Gaz Métro travaille à réduire les coûts de transport entre Dawn et la franchise et optimise le choix et le coût de ses outils d'équilibrage
- L'interaction entre l'équilibrage et la fourniture n'est pas un enjeu pour ces consommateurs. Ils veulent tout simplement s'assurer que le coût de l'équilibrage soit le moins élevé possible. Gaz Métro peut mettre en place **des tableaux de bord** à cet effet et les mettre à jour annuellement via son plan d'approvisionnement.

CONCLUSIONS RECHERCHÉES PAR L'ACIG (APRÈS ÉVOLUTION)

R-3809- 2012 Phase 1 Indicateur
Présentation de l'ACIG

- L'ACIG appuie la demande de Gaz Métro de maintenir pour 2012-2013 les modalités reliées au partage des transactions d'optimisation financière.
- L'ACIG appuie la proposition de Gaz Métro pour 2014 à 2018 mais avec les modifications suivantes:
 - Le déplacement vers Dawn introduit une nouvelle structure d'approvisionnement et l'année étalon doit être redéfinie. La création de valeur (transport et équilibrage) remise à zéro mais on y ajoutera la valeur créée par ce déplacement en termes de prix livré en franchise.
 - On doit être en mesure de facilement identifier les sources importantes des réductions de coût découlant des efforts de Gaz Métro. Tableau sommaire requis.
 - la bonification doit être chapeauté par un indice de réalisation relative à des volets identifiés annuellement lors de l'approbation du plan d'approvisionnement.
 - OK avec bonification maximale de 5 million \$ mais pour 2014 et 2015, la bonification est conditionnelle à ce que Gaz Métro réduise les coûts de transport d'au moins 20 million \$ par rapport à l'année étalon.
 - Gaz Métro doit mettre en place certains tableaux de bord.